

CIRCULAIRE 108-18

Le 21 juin 2018

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Aurora Cannabis Inc. (ACB)
Scission d'actifs**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Aurora Cannabis Inc. (« Aurora » ou la « société ») a annoncé qu'elle a l'intention de distribuer des unités composées d'actions et de bons de souscription de sa filiale, Australis Capital Inc. (« Australis »), aux actionnaires de la société au moyen d'un remboursement de capital.

L'apport partiel d'actif d'Australis sera réalisé au moyen d'une distribution d'unités (les « unités ») d'Australis Capital aux porteurs résidents d'actions d'Aurora (la « distribution »).

La distribution sera versée à raison d'une unité par tranche de 20 actions d'Aurora en circulation à la date de clôture des registres qui sera fixée par le conseil d'administration d'Aurora. Chaque unité sera composée d'une action ordinaire (« action ») et d'un bon de souscription d'action (« bon de souscription ») d'Australis.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers